

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-783/SG/FP désignant des fonctionnaires chargés de l'expédition des affaires courantes du Secrétariat général du Gouvernement.

n° 72-783/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
30 mai 1972

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1972

Date du numéro
10 juin 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Marcel Godefroy, administrateur de la ville de Paris, directeur du Cabinet du Président du Conseil de Gouvernement, est, cumulativement avec ses fonctions actuelles, chargé de l'expédition des affaires courantes relevant du Secrétariat général pendant la durée d'absence de M. Jean-Louis Rouvin, secrétaire général, titulaire d'un congé annuel à passer en métropole à partir du 14 juin 1972.

Art. 2

Pendant la durée d'absence de M. Marcel Godefroy directeur du Cabinet du Président du Conseil de Gouvernement, M. Jacques Herry, administrateur civil .hors-classe, conseiller technique du Ministre des Affaires intérieures et du Ministre de l'Information et du Tourisme, est, cumulativement avec ses fonctions actuelles, chargé de l'expédition des affaires courantes relevant du Secrétariat général.